



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE 15 DEC. 2022**  
**N°2022- 200**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi, sept décembre à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Retrait de la Commune d'Arcueil du syndicat intercommunal de restauration collective, SIRESCO**

**Rapporteur** : B. GAUDIERE

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués** Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. CHATAUD (donne procuration à Mme THIROUX), M. LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO, M. PESSOA GRIJO (donne procuration à M. PICOT), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

**Secrétaire de séance** : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 11

Nombre de votant(e)s : 48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques  
Service Travaux des Assemblées  
Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2022

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-19 ;

**Vu** la délibération n° 2022DEL53, en date du 30 juin 2022, du Conseil municipal de la ville d'Arcueil portant engagement de la procédure de retrait du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) ;

**Vu** la délibération n° DEL-2022-40, en date du 10 octobre 2022, du Comité syndical du SIRESCO, actant du retrait de la Commune d'Arcueil de ce syndicat intercommunal ;

**Vu** les statuts du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Enseignement - Formation Professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite Enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes, émis lors de sa séance du 28 novembre 2022

**Considérant** ce qui suit :

Le Conseil syndical du SIRESCO ayant acté le principe du retrait de la Commune d'Arcueil de cet établissement public intercommunal d'une part, et mandaté son président pour finaliser les négociations en vue d'établir, par convention, les conditions de sortie de cette commune d'autre part, il convient que le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne se prononce sur la demande de ce retrait.

### **à l'unanimité des suffrages exprimés**

**38 votes pour**, dont 10 procurations (M. LATRONCHE, M. CHATAUD, M. LHOSTE, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme NGANDE, M. PESSOA GRIJO)

**10 abstentions**, dont 1 procuration (M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

**ARTICLE UNIQUE : DONNE** un avis favorable au retrait de la Commune d'Arcueil du syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO).

  
**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France

**POUR EXTRAIT CONFORME**